

Un accord a été trouvé entre la [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) et la [SNCF](#) portant sur la nouvelle convention TER. Elle est prévue pour 6 ans. La convention a un effet rétroactif au 1er janvier dernier. Le document doit être soumis aux instances de la SNCF, à son conseil d'administration et voté en séance par la Région. La signature est programmée pour mi-décembre. La Région est la première en matière de TER en France avec 1.500 trains et 600 cars. L'objectif de la convention est une baisse de 40 % des trains en retard et la moitié de ceux annulés d'ici 2020. Des pénalités automatiques sont prévues en cas de retard, multipliées par 5 pour les annulations.